

Les Relations Economiques Internationales



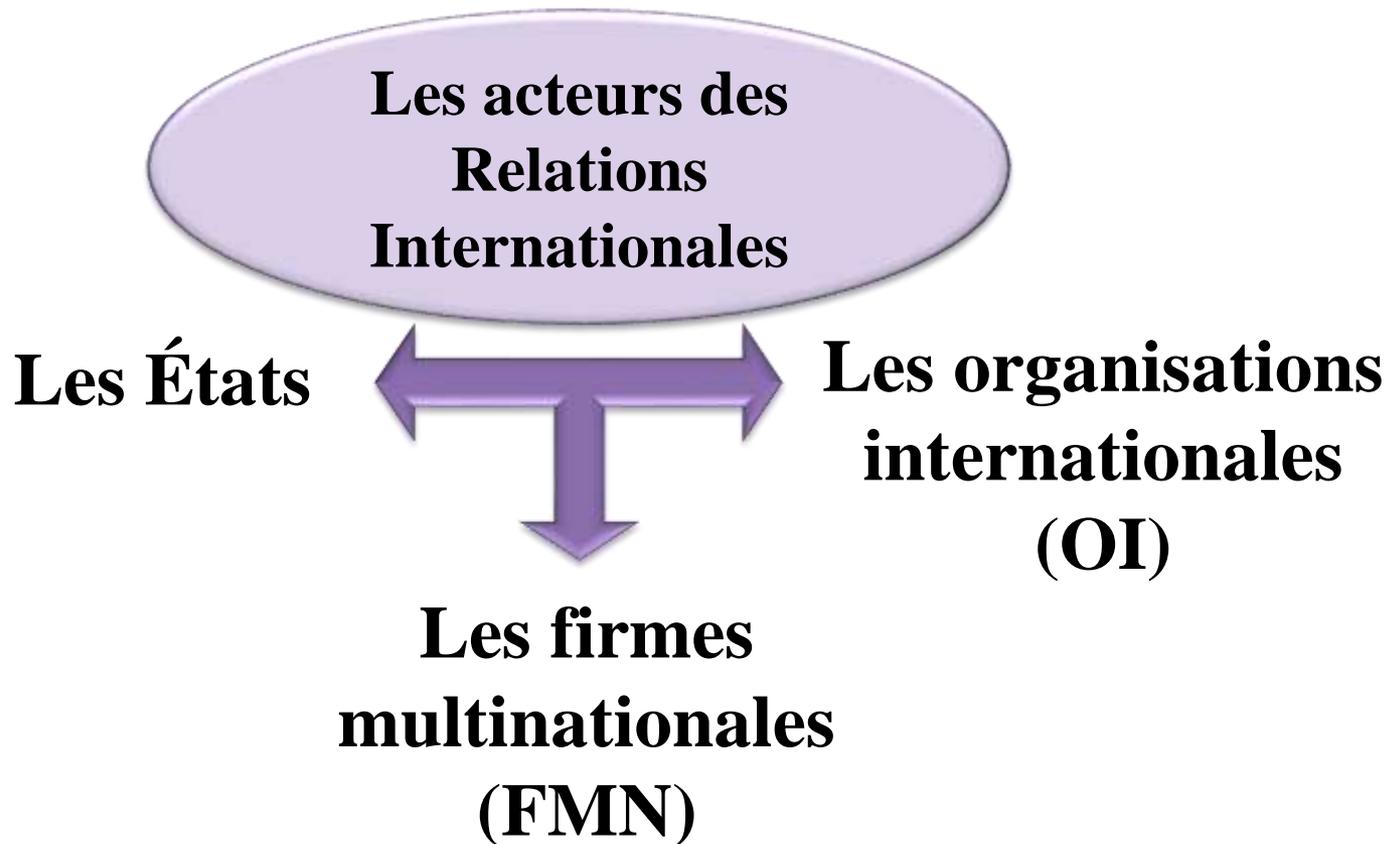
Animé par :

Pr. Leila EL ASRI

Année universitaire 2020-2021

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

Les principaux acteurs des relations internationales sont schématiquement au nombre de trois :



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

Les Etats

La structure de la société internationale est basée sur la notion d'Etat. En effet, notre société est une société interétatique. L'Etat est ainsi considéré comme un acteur originaire, traditionnel et dominant du système international. La prolifération des États, notamment après la seconde guerre mondiale et la fin de la guerre froide, a dévoilé leur réalité multiforme et complexe.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Selon le droit international public, l'État comporte cinq éléments:

- **Un espace territorial**
- **Une population**
- **Un système de gouvernement**
- **Une personnalité juridique internationale**
- **La souveraineté**



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Le territoire

Le territoire est indispensable à l'existence de l'État. C'est l'espace sur lequel il exerce ses pouvoirs souverains et exclusifs. Il ne peut y avoir d'État sans territoire.

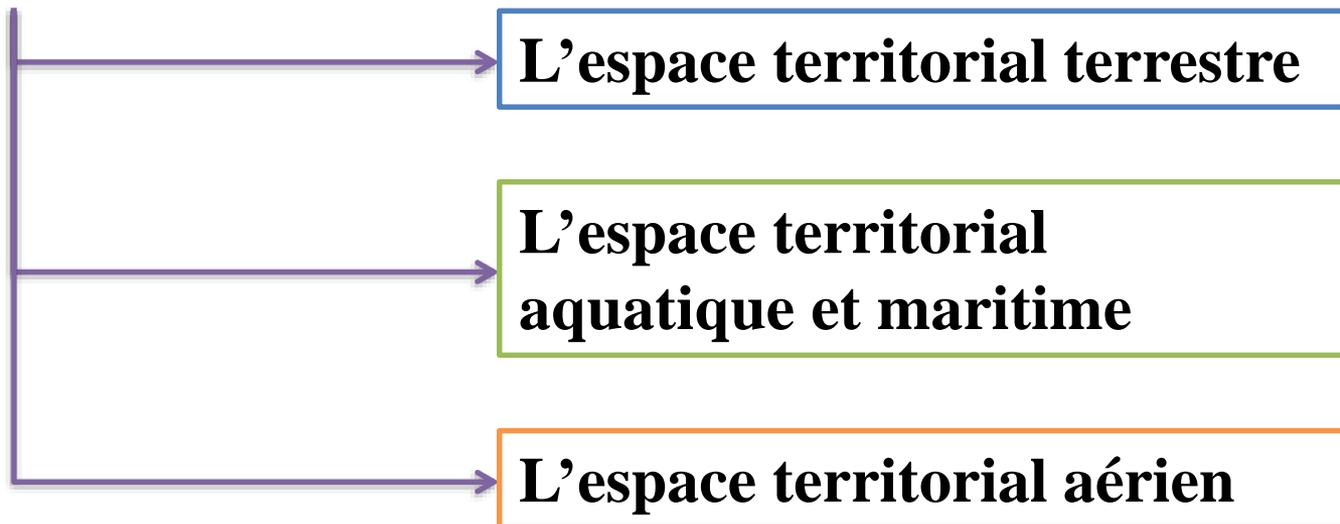


Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Le territoire



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

La population

La population est constituée par l'ensemble de personnes résidentes sur le territoire étatique. Elle englobe aussi bien les nationaux que les étrangers, qui se trouvent dans une situation juridique différente.



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Un système de gouvernement

L'existence d'une autorité politique qui exerce le pouvoir sur le territoire et la population, constitue le troisième élément constitutif de l'État. Cette autorité permet à l'État, d'avoir le monopole du pouvoir de coercition nécessaire au respect des règles édictées, et à l'exécution des décisions prises.



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Un système de gouvernement

Selon le **droit international**, tout État doit posséder un système de gouvernement. Le principe selon lequel « *tout État a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans aucune forme d'ingérence de la part de n'importe quel autre État* » a été reconnu par divers actes juridiques, notamment la résolution du 24 octobre 1970 de l'Assemblée générale de l'ONU et l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de 1975.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Une personnalité juridique internationale

La personnalité juridique internationale de l'État signifie qu'il a, en tant que personne morale ou collectivité humaine **possédant une assise territoriale et des individus qualifiés pour agir en son nom**, des droits et des obligations ayant une portée et une dimension internationales

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

Une personnalité juridique internationale

Les conséquences de la personnalité juridique internationale de l'État :

- 1) La première est qu'il a une continuité dans le temps.
- 2) La deuxième est que les actes dont les gouvernants sont les auteurs ne leur sont pas imputables personnellement, mais le sont à l'État lui-même, ce dernier étant considéré comme une entité distincte de ceux qui agissent en son nom.
- 3) La troisième est qu'en vertu de leur personnalité juridique internationale, les États sont responsables des actes que commettent leurs ressortissants (individus ou personnes morales) dans un pays étranger.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

La souveraineté

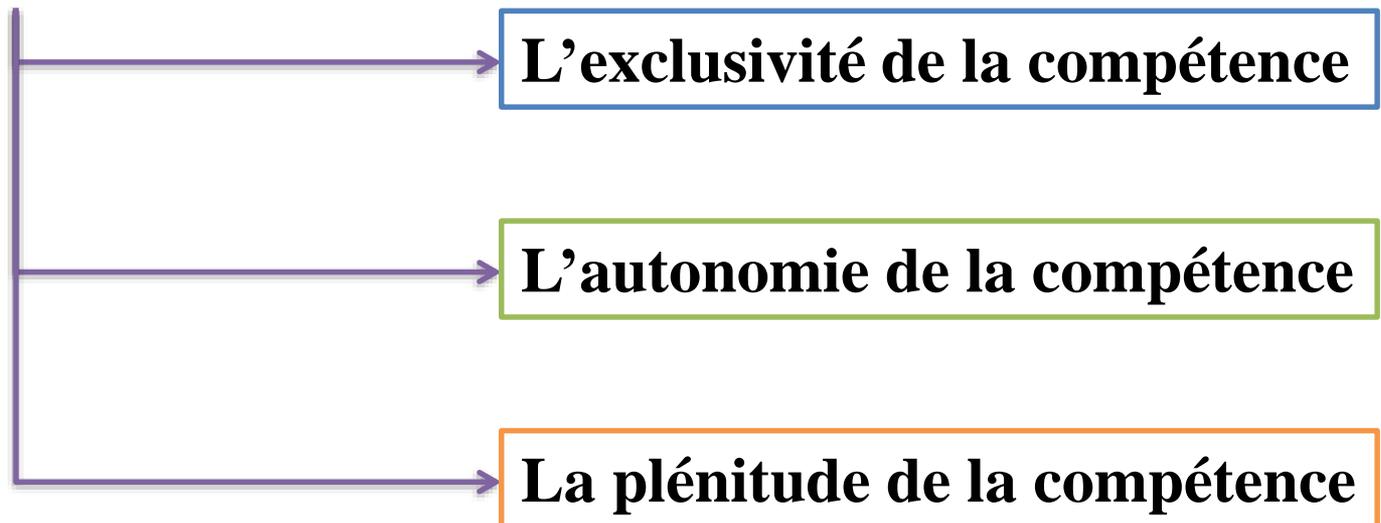
Du XVII^e au XX^e siècle, la souveraineté des États a constitué le principal fondement du droit international, malgré les critiques formulées à son endroit par l'école libérale. Néanmoins, la souveraineté demeure jusqu'à ce jour la caractéristique juridique la plus importante de l'État aux yeux du droit international. D'un point de vue négatif, elle peut être définie comme l'absence de subordination à l'égard d'un autre État ou d'une entité internationale. De là découle le principe de l'égalité juridique des États (un État = une voix) qui est appliqué au sein de plusieurs OI.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

1. Les conditions d'existence de l'Etat :

La souveraineté



Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

2. La reconnaissance internationale

Lorsque **les cinq éléments constitutifs** mentionnés sont réunis, **l'État existe comme réalité**. Cependant, pour qu'il puisse véritablement participer à **la vie internationale**, il doit être **reconnu par les autres États**.

Cela démontre que l'existence de l'État est **un phénomène distinct de sa reconnaissance**. Il n'en demeure pas moins qu'un État privé de reconnaissance est condamné à **l'isolement**, à **l'autarcie économique** et à **l'appauvrissement**.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

2. La reconnaissance internationale

La reconnaissance, condition d'exercice des compétences internationales de l'État est exercée selon deux formes :

- **d'État,**
- **et de gouvernement.**

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

2. La reconnaissance internationale

La reconnaissance d'État

est l'acte par lequel un sujet international, et en particulier un État, vient constater officiellement l'existence d'un nouvel Etat sur la scène internationale. Cet acte discrétionnaire peut être effectué selon diverses modalités : explicite ou implicite ; individuelle ou collective; de jure ou de facto. Comme Il revêt une grande importance en apparaissant comme l'invitation d'un État à développer des relations diplomatiques avec le nouvel État.

Exemple: la reconnaissance par la communauté internationale du Sud-Soudan suite à la proclamation de son indépendance du Soudan le 09 juillet 2011.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

2. La reconnaissance internationale

La reconnaissance de gouvernement

Quant à la reconnaissance de gouvernement, elle intervient lors du changement de gouvernement d'un Etat ancien, en dehors des règles constitutionnelles prévues (coup d'Etat, une révolution, ou tout autre événement).

Exemple: reconnaissance du gouvernement tunisien suite à la révolution de 2011.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

3. Les formes d'organisation de l'État :

On distingue deux grandes formes d'organisation de l'État : l'État unitaire d'un côté et les États composés de l'autre côté avec leurs trois formules : les unions d'États, la confédération et le fédéralisme. Cependant, à l'heure actuelle, en raison de l'inexistence de la première formule et de la rareté de la deuxième formule, nous nous contenterons de l'étude du fédéralisme.

L'État unitaire

L'État unitaire correspond à la forme d'État, qui ne connaît qu'une seule autorité juridique et politique, détenant l'ensemble de ses compétences sur son territoire, régie par un seul et même droit.

Chapitre 1: Les acteurs des relations internationales

★ Les Etats

L'État fédéral

L'État fédéral est une association d'États fédérés (États fédérés aux États Unis, Lander en Allemagne, Cantons en Suisse, ou provinces au Canada), qui ont décidé volontairement d'abandonner une partie de leurs compétences au profit du regroupement qu'elles ont constitué. L'union fédérale résulte le plus souvent d'une constitution adoptée par une assemblée constituante, et ratifiée par les entités fédérées. Cela donne lieu à la création d'une nouvelle collectivité étatique, superposée aux États fédérés, portant le nom de l'État fédéral. Une vingtaine de nations, ont adopté cette forme d'État. Il s'agit entre autres, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Suisse de l'Allemagne, du Brésil, des Émirats arabes unis, du Nigeria, ou encore de l'Inde.

MERCI !!!

